



**CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES**

*Procès-verbal*

**de la séance du 17 janvier 2017 à 17h15**

**Auditoire A1S059**

**Présents :** D. Picard, T. Bürgi, D. Buchs, T. Soldati, S. Rudaz, L. Caricchi, J.-P. Wolf, E. Samankassou, A. Castillo, P.-Y. Morgantini, S. Gariglio, C. Egger, S. Fischer, S. Naïm, L. Truscello, J. Moser, H. Nozary, L. Marques

Le Président adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il explique que les points 2 et 3 ont été mis en début de séance, car S. Girardclos doit partir rapidement.

**1. Excusés et invités**

**Invités :** J. Lacour, B. Schaller, C. Renner, Mme Stéphanie Girardclos et M. Patrick Rieder (étudiant), Léna Hyvarinen, Raphaël Lutz

**Excusés :** E. Huysecom, L. Scapozza, L. Guenee

**2. Proposition de modification du règlement et plan d'études du Master en sciences de l'environnement**

S. Girardclos, accompagnée par P. Rieder, étudiant, présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour figurant sur la page web. Les points 2 et 3 sont présentés en même temps.

Une discussion s'engage sur le nombre de tentatives suite à l'échec de 2 examens. Le règlement du MUSE semble plus large que celui de la Faculté sur l'aspect réussite à l'examen. Il faudrait apporter des précisions dans cet article. S. Girardclos en prend note et explique que cela sera fait pour l'année prochaine.

J. Moser indique que si le règlement de la Faculté des sciences prédomine le règlement du MUSE, cet article va à l'encontre d'un autre article du règlement de la Faculté des sciences. Ce point doit être éclairci et il est proposé de faire un vote sous réserve de cette précision.

Le Doyen propose de faire un vote électronique dès que nous aurons un retour de M. Patel. D. Picard rappelle que le Règlement d'organisation ne prévoit pas le vote électronique. J. Moser propose d'adresser sa demande à M. Pun du Service juridique.

Le Président propose de procéder au vote sous réserve de l'accord du service juridique. Soumise au vote, la proposition est acceptée (17 oui, 0 non).

Ajout au procès-verbal : A la suite de la séance, J. Moser s'est renseignée auprès de Mme M. Pun, juriste, qui lui a confirmé que le règlement général d'études de la Faculté ne s'appliquait pas au règlement du Master en sciences de l'environnement.

**3. MUSE : proposition de passage à un Master spécialisé**

Le Président propose de procéder au vote sous réserve de l'accord du service juridique. Soumise au vote, la proposition est acceptée (17 oui, 0 non).

**4. Annonce des divers**

Aucun.

#### **5. Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2016**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice, Lisette.

#### **6. Communications du Président**

- Le Président indique que S. Fischer et lui-même ont été élus tacitement. Il n'y a pas eu d'opposition suite à l'affichage des avis d'élection.
- Le Président indique que la prochaine séance, fixée au 14 mars, doit être déplacée au 22 mars en raison de la Cérémonie en l'honneur des auditeurs Athéna.
- Le Président rappelle que les modifications des règlements et plans d'études doivent être transmis dans les temps pour passage, si possible, à la prochaine séance. Il remercie les membres du Conseil de bien vouloir rappeler ceci dans leurs sections.

#### **7. Communications du Doyen**

- Le Doyen souhaite la bonne année aux membres du Conseil, la réussite des examens et des programmes aux étudiants et de la joie et de l'enthousiasme pour les enseignements.
- Le Doyen rappelle que cette année est la dernière pour évaluer la semaine supplémentaire de révision. Si elle ne s'avère pas concluante, cette semaine pourrait être supprimée. Il rappelle que cette semaine de révision occasionne un surcroît de travail au Secrétariat-étudiants pour le traitement des procès-verbaux de notes et pour les professeurs qui doivent transmettre leurs notes dans des délais très courts.
- Le Doyen informe que l'Université fournit avec les diplômes, un document qui explique le détail des cours suivis par les étudiants. Ce document est en anglais et en français et comprend les informations transmises par les sections. Celui-ci est joint au diplôme. Par exemple, il indique si le cursus est donné en français ou en anglais voire les deux. Il est aussi important que les informations figurant dans les documents spécifiques aux formations soient correctes.
- Le Doyen explique que le Rectorat a annoncé lors d'une séance de l'assemblée que 14,5% des doctorants en sciences (sur 700) n'avaient pas de contrat, soit environ 100 doctorants. Le Doyen a demandé des précisions, notamment les noms des personnes concernées. Il pense qu'il pourrait s'agir de doctorants ayant obtenu des bourses. Une analyse est en train d'être réalisée puis sera transmise lors d'une prochaine séance.
- Le Doyen rappelle qu'il faut mentionner son affiliation à la Faculté des sciences lors d'interviews et de publications. Les professeurs et collaborateurs de l'enseignement qui ont une double affiliation (CUI, CERN, centre interfacultaire, etc.) doivent faire état des deux : Professeur à la Faculté des sciences et Professeur au CUI, par exemple.
- Le Doyen indique que le règlement d'organisation de la Faculté doit être modifié. La commission ad hoc, qui doit aussi être modifiée suite à un départ à la retraite, devra se réunir prochainement. Il évoque également la possibilité d'y associer un ombudsman par exemple lors de cette modification.
- Le Doyen indique que les Pr. Mayor et Queloz ont reçu le Prix Wolf 2017. Il remercie chaleureusement le Pr. Maeder pour sa contribution dans le Comité des prix de la Faculté et notamment pour l'initiative de proposer ces 2 professeurs à ce prix. Le Doyen rappelle que chaque section est représentée et qu'il ne faut pas hésiter à contacter le représentant de section pour proposer des éventuels candidats à des prix. Ceci est également valable pour les étudiants, car il y a des prix pour les thésards.
- Le Vice-doyen Renner revient sur la demande de création d'un espace devant la bibliothèque que les étudiants pourraient utiliser en dehors des heures d'ouvertures de la cafétéria. Il explique le réaménagement à l'aide d'une présentation qui est annexée au présent procès-verbal. Il ajoute que la Fondation Schmidheiny a accepté de contribuer au

financement de cet aménagement. Le Vice-doyen Renner insiste sur le fait que les étudiants doivent respecter cet espace notamment au niveau du bruit et de la salle prévue pour les repas, dans le cas contraire, la salle sera fermée. Le Doyen tient à remercier M. Marco Ferretti pour le travail effectué dans ce dossier.

Il est demandé pour quand la réalisation de ce projet est prévue. Le Vice-doyen Renner répond qu'il faut encore faire les demandes de financement, mais qu'il est prévu que cet espace soit disponible pour la rentrée 2017. Il ajoute également qu'un accès aux toilettes, en dehors des heures d'ouvertures, a également été prévu. L. Truscello demande si les distributeurs, qui seront installés dans la salle pour les repas, peuvent être à la charge des étudiants et que les bénéfices reviennent à l'association des étudiants. Le Vice-doyen Renner et le Doyen acceptent cette demande.

- L. Truscello explique que des étudiants lui ont fait part que certains professeurs avaient mentionné que puisque les étudiants bénéficiaient d'une semaine supplémentaire de révision, les questions d'examens seraient plus difficiles. Le Doyen prend note de cette remarque et indique qu'il attirera l'attention des professeurs sur le fait que cela n'est pas acceptable.
- L. Truscello se demande ce que représente le Prix Wolf et quelles répercussions cela entraîne pour la Faculté étant donné que ce prix concerne une découverte qui date d'il y a 20 ans. Le Doyen explique que c'est souvent le cas pour les prix et que cela peut servir de tremplin dans une carrière, notamment pour le Prof. Queloz. Cela montre également l'extraordinaire évolution du domaine en 20 ans. J.-P. Wolf ajoute qu'il y a également énormément de concurrence, car il y a un prix par année et par discipline et par conséquent, cela peut prendre énormément d'années avant qu'une discipline revienne.

#### **8. Remplacement de M. Bastien Desplands et Mme Sabrina Boumaiza, membres du corps étudiant**

Le Président explique que M. Desplands et Mme Boumaiza ont démissionné et que deux remplaçants sont proposés :

- Mme Lena Hyvärinen, 1<sup>ère</sup> année master en biologie pour remplacer Bastien Desplands
- M. Raphaël Lutz, étudiant en informatique pour remplacer Sabrina Boumaiza

Le Président rappelle que le vote tacite sera effectif après 30 jours d'affichage en l'absence d'opposition.

#### **9. Remplacement des Profs. Williams et Duminil, membres du corps professoral**

Le Président explique qu'une demande a été envoyée au Président de la Section de mathématiques, mais qu'il n'a pas donné suite.

Le Président demande que les membres du corps professoral transmettent une proposition de noms d'ici 15 jours. Le Doyen suggère de faire un courrier formel signé par lui-même et le Président.

Il est également proposé de contacter le Directeur du Département d'astronomie. Le Doyen pense qu'il serait judicieux de proposer une femme.

#### **10. Proposition de modification de la procédure de désignation du représentant des étudiants au sein des commissions de nomination**

Le Président explique que le Collège des professeurs a demandé la possibilité de revoir la procédure de désignation du représentant des étudiants au sein des commissions de nomination en constituant un pool d'étudiants qui serait contacté si besoin.

L. Truscello explique que les membres du corps étudiants en ont discuté et qu'ils y sont favorables, mais ils souhaiteraient plus d'information sur la difficulté de trouver un étudiant, car ils n'ont pas eu d'écho à ce sujet. Le Doyen explique que pour une récente commission, il a été très difficile de trouver un étudiant du Département concerné sans conflit d'intérêts.

Depuis l'introduction du formulaire de conflit d'intérêts, il s'est avéré que les étudiants proposés étaient ceux du professeur concerné. Une discussion s'engage sur ce point.

Le Doyen suggère de faire une liste d'étudiants par section avec un étudiant par département.

L. Truscello se demande comment choisir ces étudiants. Le Doyen répond qu'il faudrait contacter, dans un premier temps, les étudiants des conseils de sections, mais que le choix leur revient.

L. Truscello a également plusieurs questions de procédure, notamment si un membre souhaite se désister et combien de fois il faudra voter sur cette liste. Le Président répond que c'est aux membres du corps étudiants de réfléchir et rédiger une procédure, car c'est une procédure interne.

L. Truscello explique que parfois il y a des attentes différentes du point de vue des étudiants et des professeurs, notamment en terme de pédagogie, si le futur professeur prendra des étudiants pour des stages, etc. J.-P. Wolf explique que le point de vue pédagogique se voit dans les conférences et que les étudiants qui font partie des commissions doivent participer aux conférences. Le Doyen ajoute que d'après son expérience, les étudiants peuvent poser toutes les questions qu'ils jugent nécessaire.

E. Samankassou explique que les étudiants de sa section ont fait leur propre questionnaire, donc les étudiants doivent s'organiser en conséquence. Il rappelle également que lors du 1<sup>er</sup> renouvellement d'un mandat du corps professoral, l'avis du corps étudiants est également demandé. La précédente étudiante de la commission examinait toutes les évaluations des enseignements en détail.

Le Président demande aux membres du corps étudiants d'établir cette liste rapidement pour toute l'année 2017.

## **11. Appel d'offres pour les cafétérias du CMU, de Sciences II & de Pharmacie**

L. Truscello explique qu'il a reçu cette offre via la CUAE qui l'avait également reçue de M. Bourquin du Bureau du logement. Il rappelle les points importants à l'aide d'un Powerpoint.

Le Doyen explique que le loyer n'est pas payé à l'Université, mais doit être versé au Service du budget voire à l'Office des bâtiments de l'Etat.

Le Président ouvre une discussion.

Le Doyen explique qu'il n'était pas au courant de cet appel d'offres et rappelle la discussion qu'il avait eue il y a 5 ans, notamment sur le fait de pouvoir avoir plus de tables, ce qui a été fait depuis. Le Doyen tient à féliciter les étudiants pour leur initiative de prendre ce dossier en main.

D. Picard propose de faire voter une motion pour être associé au recrutement. Le Doyen indique qu'il faudrait également faire part de cette façon de faire à l'Assemblée de l'Université.

Une discussion s'engage.

Soumise au vote, la motion pour que le Décanat doive intervenir dans le recrutement est acceptée à l'unanimité (16 oui, 0 non). Un courrier sera fait rapidement au Rectorat avec une copie au Vice-recteur Triscone.

Le Doyen est en faveur de la proposition de constituer un groupe de travail. Les membres du Conseil sont également en faveur. Le Doyen pense qu'il faudrait un maximum de 4 personnes idéalement de chaque corps. Un mail sera envoyé pour trouver des volontaires. La mission du groupe devra être d'être associée au prestataire de service.

## **12. Divers**

Aucun.

**13. Conclusion**

Fin de la séance : 19h

**Prochaine séance : 22 mars 2017**

Axel Castillo, Président